



Cdd au ministère de l'éducation nationale

Par **samia**, le **26/08/2011** à **17:35**

Bonjour,

Je travaille depuis 5 ans en tant que contractuelle à l'accompagnement d'élèves handicapés dans les écoles, ce sont des cdd d'un an renouvelable 6 fois à 100/% sauf que pour renouveler cette année on nous fait entendre qu'on passera à 80 % de travail donc salaire en baisse.

J'aimerais savoir s'ils ont le droit de faire cela ?

merci à l'avance pour vos réponses.